

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 8-403-1930 promulguant le décret du 19 mai 1930, portant promulgation de accord Concernant du cessation de la liquidation des biens allemands signé à Paris, Le 31 décembre 1929, cadre La France et l'Allemagne.

n° 8-403-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 juin 1930

Numéro JO  
n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro  
30 juin 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté ne du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 19 mai 1930, portant promulgation de accord Concernant du cessation de la liquidation des biens allemands signé à Paris, Le 31 décembre 1929, cadre La France et l'Allemagne

**Vu** le câblogramme ministériel n° 79, du 2 juin 1930,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret du 19 mai 1930 susvisé, portant promulgation de accord Concernant du cessation de la liquidation des biens allemands signé à Paris, Le 31 décembre 1929, cadre La France et l'Allemagne.

#### Art 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON- BAISSAC.